

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N° II-CF2762

présenté par

Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	7 325 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	7 325 000	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	7 325 000	7 325 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons d'annuler la baisse prévue par le gouvernement des moyens pour la lutte contre l'habitat indigne.

En effet, les crédits dédiés à cette action sont en baisse de 35,75%, passant de 20,5 millions à 13,2. Une telle baisse est inacceptable, alors que la lutte contre l'habitat indigne et insalubre devrait être une priorité ! Une fois de plus, préservant coûte que coûte les cadeaux aux plus riches, ce gouvernement s'attaque aux plus modestes, à celles et ceux qui n'ont même pas un cadre de vie digne.

Pourtant, après des drames tels que ceux de la rue d'Aubagne, il est nécessaire de prendre conscience de l'urgence d'agir réellement pour lutter contre l'habitat insalubre. Au-delà de ce drame inacceptable, ce sont des dizaines de milliers de familles qui vivent dans des logements qui les mettent en danger, les rendent malades à cause des moisissures et leur imposent des conditions de vie indignes.

Ces logements sont pour beaucoup connus. Pourtant, malgré les efforts des services techniques de l'habitat des collectivités, les moyens ne sont pourtant pas toujours mis, par les propriétaires et par les pouvoirs publics, pour résorber cette insalubrité. Il est donc impensable de diminuer ces crédits comme le prévoit le gouvernement, alors qu'au contraire il serait urgent de mettre des moyens bien plus conséquents pour ces politiques.

Pour toutes ces raisons, nous proposons d'augmenter de 7,325 millions les fonds dédiés à la lutte contre l'habitat indigne.

Afin de garantir sa recevabilité financière, cet amendement réalise un transfert d'un montant de 7,325 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 01 « Aides personnelles » du programme 109 « Aide à l'accès au logement » vers l'action 03 « Lutte contre l'habitat indigne » du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ». Nous invitons le gouvernement à lever le gage pour garantir les moyens dédiés aux aides au logement.